

*Une équipe pluridisciplinaire ...  
... au service des enfants  
et des familles*

Directrice : Aurélie VANDEVILLE

Pédiatre : Dr Mohamed ARZIM

Pédopsychiatre: Dr Philippe GOURIN

Service administratif : Renée HUGONNET-

Céline VECILLA

Psychologues

Marine BONHOURE

Julie BOULANGER

Agnès CHAUVIN

Myriam CLAUZEL

Claire FRAGNE

Orthophonistes

Anne BOISSONNIER

Isabelle MANNEBACH

Anne-Gaëlle POCHERON

Enseignante spécialisée

Michèle DAYRAS

Psychomotriciens

Catherine CHAMIOT

Claire DECHAUD

Jacques LAMBERT

Claire TERMOZ

Assistante Sociale

Isabelle ISSARTEL

Nous nous engageons à vous garantir le meilleur service.

Afin de nous aider à améliorer la qualité de nos prestations, des questionnaires de satisfaction vous seront remis.

Nous vous remercions de les retourner au secrétariat.

En cas de dysfonctionnement ou si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à la Directrice ou aux médecins.

Vous pouvez également faire appel à un médiateur extérieur.

**Le C.M.P.P. est géré par une association  
à but non lucratif régie par la loi de 1901  
Les PEP Sud Rhône Alpes**

Agrément A.R.S.(Agence régionale de santé)  
Conventions C.R.A.M., E.N.

Les séances sont financées en totalité par les caisses d'assurance maladie. Leur coût est fixé chaque année par arrêté préfectoral.

*Etablissement recevant du public, le C.M.P.P. est assuré pour tous types de risques à la M.A.I.F.*

**Les interventions du C.M.P.P.  
en Drôme-sud**

**PIERRELATTE**

**SAULCE**

Le C.M.P.P. répond aux obligations de la loi sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002.

A ce titre, son action s'inscrit dans le cadre d'un projet d'établissement actualisé centré sur les enfants et les adolescents.

Elle garantit le respect de la charte des droits et obligations des personnes accueillies.

La communication des dossiers s'effectue dans le respect des lois et réglementation en vigueur.

Le recueil des données fait l'objet d'un traitement informatisé déclaré à la C.N.I.L.

Un règlement de fonctionnement précise les différentes modalités d'intervention du service.

**Pour tout renseignement,  
Pour prendre rendez-vous,**

**C.M.P.P.  
11, boulevard du Fust  
26200 MONTELMAR**

**☎ 04 75 01 02 03**

**Du lundi au vendredi**

(secrétariat ouvert de 8 h à 12 h et de 13h à 18h).

**C**ENTRE

**M**EDICO

**P**SYCHO

**P**EDAGOGIQUE

**de**

**MONTELMAR**

**et de la**

**DRÔME-SUD**

**Consultations et soins  
sur rendez-vous pour  
Enfants et adolescents  
scolarisés**

est un service de consultations, de diagnostics et de soins. Il reçoit des enfants et des adolescents scolarisés qui présentent divers symptômes tels que

- des difficultés dans le cadre de la vie familiale, sociale ou scolaire : agressivité, instabilité, inhibition, désintérêt scolaire, manifestations psychosomatiques, difficultés d'adaptation ou relationnelles ...

- des troubles du langage oral, de l'articulation, de la parole ou du langage écrit

- des difficultés scolaires en français (lecture, orthographe ...) ou en mathématique

- des troubles psychomoteurs ou psychosensoriels : instabilité, retards, difficultés de graphisme, immaturité ...

**Les familles s'adressent directement au C.M.P.P.**  
Elles viennent souvent sur les conseils des enseignants, des médecins, des travailleurs sociaux ou simplement de proches ou d'autres parents.

L'appel téléphonique ou la visite de la famille permet de proposer un premier rendez-vous

Le C.M.P.P. articule son intervention avec d'autres professionnels concernés par les enfants et les adolescents, quel que soit leur champ de compétence.

## DU PREMIER ENTRETIEN À LA PRISE EN CHARGE REGULIERE

**Le premier entretien**  
**Rencontre Famille/enfant**  
**Médecin-Assistante sociale**

### LE DIAGNOSTIC

**CONSULTATION MEDICALE**  
conduite par un médecin du service

### LES BILANS

assurés par différents spécialistes

**Bilan psychologique**  
**Bilan orthophonique**  
**Bilan psychomoteur**  
**Bilan psychopédagogique**

### LE TRAITEMENT

**LES PRISES EN CHARGE REGULIERES**  
**individuelles ou en groupe**  
**selon la prescription médicale**

*(travail rééducatif et/ou relationnel)*

**Orthophonie**  
**Psychomotricité**  
**Psychopédagogie**  
**Psychothérapie individuelle ou en groupe**  
**Suivi médico-psychologique**

La formation continue régulière du personnel, le travail d'analyse de la pratique, de supervision et de réflexion de l'équipe sur ses pratiques contribuent à l'efficacité des interventions des professionnels du service.

**TRAVAIL INSTITUTIONNEL** : A l'issue des séances de diagnostic, et avant toute décision, un **travail interne au service** placé **sous la responsabilité du médecin référent** permet de confronter les points de vue des différents spécialistes et de dégager une proposition d'accompagnement spécialisé qui est ensuite communiquée à la famille. Un document de prise en charge est établi pour chaque bénéficiaire.

Un travail de synthèse et d'évaluation de l'évolution de l'enfant, des rencontres avec les parents et, si nécessaire, avec leur accord, des contacts avec les établissements scolaires étayent les interventions spécialisées.

**Nous informons les familles que la prise en charge au C.M.P.P. est globale.**  
**Il n'existe pas d'accord avec les caisses d'assurance maladie permettant en même temps le remboursement d'autres soins assurés à l'extérieur (orthophonie, psychothérapie, ...)**

